

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	Sil-Select Plus
	Sil-Select Plus with phenol red
	Sil-Select Plus with gentamicin
	Sil-Select Plus with phenol red and gentamicin

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange	Système pour la préparation des gradients de sperme

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FertiPro NV  
Industriepark Noord 32  
8730 Beernem  
Belgium  
info@fertipro.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +3250791805

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ultrapure water	(CAS-No.) 7732-18-5 (EC-No.) 231-791-2	< 55	Non classé
Silica Basic Solution (SIBO)	-	45 (SIP Upper Layer) 90 (SIP Lower Layer) 80 (SIP 80%)	Non classé
Sodium Chloride	(CAS-No.) 7647-14-5 (EC-No.) 231-598-3	< 1	Non classé
HEPES	(CAS-No.) 7365-45-9 (EC-No.) 230-907-9	< 1	Non classé
Human serum albumin	(CAS-No.) 70024-90-7	< 1	Non classé
Sodium lactate	(CAS-No.) Non déterminé (EC-No.) 212-762-3	< 1	Non classé
Glucose monohydrate	(CAS-No.) 14431-43-7	< 1	Non classé
Sodium Hydrogen Carbonate	(CAS-No.) 144-55-8 (EC-No.) 205-633-8	< 1	Non classé
Potassium Chloride	(CAS-No.) 7447-40-7 (EC-No.) 231-211-8	< 0.1	Non classé
Calcium chloride dihydrate	(CAS-No.) 10035-04-8	< 0.1	Eye Irrit. 2, H319
Sodium Dihydrogen Phosphate Dihydrate	(CAS-No.) 13472-35-0	< 0.1	Non classé
Magnesium Sulphate Heptahydrate	(CAS-No.) 10034-99-8	< 0.1	Non classé
Sodium Pyruvate	(CAS-No.) 113-24-6 (EC-No.) 204-024-4	< 0.1	Non classé
Le cas échéant, Gentamicin sulfate	(CAS-No.) 1405-41-0	< 0.1	Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1A, H360
Le cas échéant, Phenol red	(CAS-No.) 34487-61-1	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée.
------------------	--

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.  
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine à l'écart des rayons directs (du soleil) et dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas congeler avant utilisation. Ne pas utiliser une fois la date de péremption dépassée. Après l'ouverture du conteneur, le produit peut être 7 jours lorsque les conditions stériles sont maintenues et les produits sont conservés à 2-8° C. Ne peut pas être re-stérilisé après ouverture.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs (du soleil).  
Température de stockage 2-8 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Evitez toute exposition inutile.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN166 (UE).

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection du corps:

Combinaison complète de protection contre produits chimique. Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité substance dangereuse au lieu de travail.

###### Protection des mains:

Portez des gants de protection. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utilisez une technique de retrait de gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jetez les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la réglementation EU 2016/425 et au standard EN374 qui en dérive.

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Portez un masque approprié. Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utilisez un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN14387). Si le masque est le seul moyen de protection utilisez un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utilisez du matériel testé et approuvé par des norme telles que NIOSH (US) ou CEN (UE).

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Evitez le pipetage à la bouche.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Solution trouble bleâtre. Quand produit contient rouge de phénol: solution brumeuse rougeâtre
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 7.2-7.9 (critères de libération: 7.2-7.6)
Viscosité, cinématique	: SIP Lower Layer and 80%: <1.65cP
Solubilité	: Très soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: SIP Upper Layer: 1.0500-1.0700 g/ml SIP Lower Layer: 1.1050-1.1150 g/ml SIP 80%: 1.097-1.107 g/ml
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques de la particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable après transport (maximale 5 jours) à température élevée ( $\leq 37^{\circ}\text{C}$ ). Stable pendant 18 mois après la date de fabrication

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs (du soleil). Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: En raison de la nature potentiellement sensibilisante pour la peau du SIBO, cette matière première a été testée à l'aide d'un test de sensibilisation cutanée in vitro conformément à la norme ISO 10993-10:2021. Ce test a démontré que le SIBO et, par conséquent, le Sil-Select Plus sont classés comme non sensibilisants.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Des données approfondies sur les Human Sperm Survival Assays ont démontré que le milieu n'est pas toxique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Phenol red sodium salt (34487-61-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	_H_335_EU. : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres informations :  
Sérum-albumine humaine : Le plasma qui est la source de l'albumine sérique humaine est testé pour les anticorps contre le VIH et le VHC et n'est pas réactif pour l'AgHBs, l'ARN du VHB, l'ARN du VHC, l'ARN du VIH-1 et la syphilis. L'albumine répond à toutes les exigences des autorités sanitaires européennes et américaines en matière de sécurité.  
Voie d'exposition : dans des conditions normales, il n'y a pas d'exposition au produit.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Sodium Chloride (7647-14-5)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Sodium Chloride (7647-14-5)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) / (IMDG) / (IATA) / (ADN) / (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) / (IMDG) / (IATA) / (ADN) / (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) / (IMDG) / (IATA) / (ADN) / (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) / (IMDG) / (IATA) / (ADN) / (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre / Transport maritime / Transport aérien / Transport par voie fluviale / Transport ferroviaire  
Non applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH  
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH  
Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux  
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants  
Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 concernant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs  
Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

##### 15.1.2. Directives nationales

#### France

##### Maladies professionnelles

Code	Description
RG 31	Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, la néomycine et leurs sels

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### France

#### Maladies professionnelles

Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 67	Lésions de la cloison nasale provoquées par les poussières de chlorure de potassium dans les mines de potasse et leurs dépendances
RG 78	Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

### Pays-Bas

Liste SZW des substances cancérigènes : Aucun des composants n'est listé

Liste SZW des substances mutagènes : Aucun des composants n'est listé

Liste non exhaustive des toxines reproductives - : Aucun des composants n'est listé

Allaitement maternel

Liste non exhaustive des toxines reproductives - : Aucun des composants n'est listé

Fertilité

Liste non exhaustive des toxines reproductives - : Aucun des composants n'est listé

Développement

### Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H315	_H_315_EU : Cause une irritation de la peau
H317	_H_317_EU : Peut provoquer une réaction allergique de la peau
H319	_H_319_EU : Provoque une irritation grave des yeux
H334	_H_334_EU : Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

# Sil-Select Plus (with phenol red and/or gentamicin)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

H335	_H_335_EU : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
H360	_H_360_EU : Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.